

Conseil communal

Convocation

LE COLLEGE COMMUNAL

a l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal à se réunir à l'**Hôtel de Ville**, Place du Marché, **le lundi 12 novembre 2012 à 18 heures 30'**

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1.

Interpellations au Collège communal.

M. LE BOURGMESTRE

2.

Adoption du premier cahier de modifications budgétaires 2012 du service ordinaire de la Zone de police.

3.

Adoption du premier cahier de modifications budgétaires 2012 du service extraordinaire de la Zone de police.

4.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse de la Zone de police au 31 mars 2012.

5.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse de la Zone de police au 30 juin 2012.

6.

Approbation de la convention relative au marché de maintenance du logiciel radar de la Zone de police pour les années 2012, 2013 et 2014.

7.

Approbation des travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial de l'entreprise de remplacement des faux-plafonds existants, de l'éclairage et de la détection incendie à la Brigade judiciaire - octroi à l'adjudicataire d'un délai d'exécution complémentaire pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

8.

Passation d'un marché « stock » par procédure négociée sans publicité préalable en vue d'acquérir des gaines civiles pour les membres opérationnels de la Zone de police - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre pour se terminer 4 ans plus tard.

9.

Acquisition de 4 serveurs pour la Zone de police par le biais du marché « stock » de la Ville relatif à la fourniture de matériel informatique.

10.

Passation d'un marché « stock » par procédure négociée sans publicité préalable en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les véhicules du charroi de la Zone de police - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le 1^{er} janvier 2013 pour se terminer le 31 décembre 2013.

11.

Passation d'un marché « stock » par procédure négociée sans publicité préalable en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les véhicules du charroi de la Zone de police - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le 1^{er} janvier 2013 pour se terminer le 31 décembre 2013.

12.

Passation d'un marché « stock » par procédure négociée sans publicité préalable en en vue de la fourniture de pièces et de la réalisation de diverses réparations pour les motos du charroi de la Zone de police - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le 1^{er} janvier 2013 pour se terminer le 31 décembre 2013.

13.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable en vue de la location à la Zone de police d'une connexion internet - adoption du cahier spécial des charges prévoyant la conclusion d'un marché d'une durée déterminée d'un an prenant cours le 1^{er} janvier 2013 et se terminant le 31 décembre 2013.

14.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable en vue de l'acquisition d'un pare-feu (y compris sa maintenance pour une durée de 3 ans) pour sécuriser la connexion internet de la Zone de police - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

15.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable en vue de l'acquisition d'une solution de sécurisation et de monitoring/reporting (y compris sa maintenance pour une durée de 3 ans) de la connexion internet de la Zone de police - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

16.

Passation d'un marché en 5 lots par procédure négociée sans publicité préalable en vue de l'acquisition de 20 armes collectives ainsi que de leurs éléments tactiques pour la Zone de police - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre pour se terminer le 31 décembre 2013.

17.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable en vue de la location d'un véhicule de direction hybride pour le Chef de Corps de la Zone de police pour une durée déterminée de 48 mois - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir ce marché.

18.

Adhésion au marché public lancé par voie d'appel d'offres général par la Police fédérale à son profit et à celui des 196 zones de police locale souhaitant s'y raccrocher en vue d'acquérir 120 casques de maintien de l'ordre pour les membres du cadre opérationnel de la Zone de police.

19.

Adhésion au marché public lancé par voie d'appel d'offres général par la Police fédérale à son profit et à celui des 196 zones de police locale souhaitant s'y raccrocher en vue d'acquérir 120 sous-pulls de maintien de l'ordre pour les membres du cadre opérationnel de la Zone de police.

20.

Adhésion au marché public lancé par voie d'appel d'offres général par la Police fédérale à son profit et à celui des 196 zones de police locale souhaitant s'y raccrocher en vue d'acquérir 100 cagoules de maintien de l'ordre pour les membres du cadre opérationnel de la Zone de police.

21.

Décision d'acquérir, via le marché public lancé par voie d'appel d'offres général par la Police fédérale à son profit et à celui des 196 zones de Police locale souhaitant s'y raccrocher, 150 tenues de maintien de l'ordre pour les membres du cadre opérationnel de la Zone de police.

22.

Décision de faire exécuter les travaux de remise en état des installations électriques dans les bureaux de la Brigade judiciaire de la Police locale (phase 3) par le biais du marché « stock » de la Ville relatif aux travaux divers d'électricité et de mise en conformité électrique dans des bâtiments communaux.

23.

Décision de passer un marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable en vue de procéder à la transformation d'une gaine existante afin d'accéder à la toiture du service des Affaires économiques et sociales – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

24.

Ouverture d'un emploi de Commissaire de police - constitution d'une réserve de recrutement à l'emploi de Commissaire de police - fixation du choix du mode de sélection.

25.

Adoption des mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police :

1. rue des Bons-Enfants :
 - obligation, dans le tronçon compris entre les rues Mont-Saint-Martin, Saint-Hubert et Léon-Mignon, pour les conducteurs débouchant de ce tronçon de céder le passage à ceux circulant rue Léon-Mignon,
 - création d'un arrêt de bus, le long de la place des Bons-Enfants,
 - création de passages pour piétons :
 - en aval de la rue Saint-Hubert,
 - au carrefour avec la rue Léon-Mignon.

2. rue Léon-Mignon :
 - tronçon compris entre les rues des Bons-Enfants et de l'Académie (Cadran) suppression de la bande de circulation réservée aux véhicules des services publics réguliers des transports en commun existant le long de l'ancien site de la place des Bons-Enfants,
 - création d'un site spécial franchissable, avec damier à hauteur du carrefour, réservé aux véhicules des services publics réguliers de transport en commun, avec obligation, à la sortie de ce site, pour ces véhicules, de céder la priorité aux véhicules circulant rue de l'Académie,
 - tronçon compris entre les rues Saint-Séverin et des Bons-Enfants :
 - création d'une priorité de passage aux conducteurs débouchant de ce tronçon sur ceux circulant rue des Bons-Enfants (tronçon compris entre les rues Saint-Hubert et Léon-Mignon).

3. rue de Porto :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°97, perpendiculairement à l'axe de la voirie.

4. rue Sous-les-Vignes :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°50, sur une distance de 6 mètres

5. rue des Clarisses :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur des immeubles n°6-4, sur une distance de 6 mètres.

6. place des Franchises :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur des immeubles n°10-12, sur une distance de 6 mètres.

7. rue des Beaux-Arts :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à l'opposé de l'immeuble n°26, sur une distance de 6 mètres.

8. rue de Liège :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°121, sur une distance de 6 mètres.
9. quai de l'Ourthe :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°41, sur une distance de 6 mètres.
10. avenue des Lilas :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°1a, sur une distance de 6 mètres.
11. rue Vaudrée :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°38, sur une distance de 6 mètres.
12. place Georges-Ista :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°11, sur une distance de 6 mètres.
13. rue du Vallon :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°49, sur une distance de 6 mètres.
14. boulevard d'Avroy :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°51A, sur une distance de 6 mètres.
15. place Saint-Christophe :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 11, sur une distance de 6 mètres.
16. rue Etienne-Soubre :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°31, sur une distance de 6 mètres.
17. avenue Freddy-Terwagne :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°6, perpendiculairement à l'axe de la voirie.
18. rue Zabay :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°15, perpendiculairement à l'axe de la voirie.
19. rue Darchis :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°53, perpendiculairement à l'axe de la voirie.

20. Vieille-Voie-de-Tongres :
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°4, prolongeant celui existant à hauteur de l'immeuble n°2, pour le porter à une distance de 12 mètres.
21. quai Saint-Léonard :
 - création de deux emplacements de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°6, sur une distance de 12 mètres.
22. avenue Maurice-Destenay :
 - création de deux emplacements de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°9, sur une distance de 14 mètres.
23. rue de la Scierie :
 - suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n°43, sur une distance de 5 mètres.
24. rue de Cracovie :
 - suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n°84, sur une distance de 6 mètres.
25. rue César-Franck :
 - suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n°20, sur une distance de 6 mètres
26. rue Xhovémont :
 - suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, existant à hauteur de l'immeuble n°118.
27. rue de Fragnée :
 - suppression de l'emplacement de stationnement existant à hauteur de l'immeuble n°147, perpendiculairement à l'axe de la voirie.
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°180, sur une distance de 6 mètres.
28. rue Rennequin-Sualem :
 - création d'un passage pour piétons à hauteur de l'immeuble n°3.
29. rue Florimont :
 - création d'un passage pour piétons au carrefour formé avec la rue de la Régence.
30. rue du Gay-Village :
 - suppression du passage pour piétons existant à hauteur de l'immeuble n°2b;
 - création d'un passage pour piétons, à hauteur de l'immeuble n°12b.
31. place Théodore-Gobert :
 - création d'un dispositif surélevé, avec passage pour piétons intégré, au carrefour avec le quai de la Dérivation.

32. chaussée des Prés :

- création d'un dispositif surélevé, avec passage pour piétons intégré, au carrefour avec la rue Saint-Pholien.

33. avenue de Péville :

- interdiction de stationnement, de part et d'autre de l'entrée carrossable de l'immeuble n°232, sur une distance de 4 mètres.

34. rue des Eburons :

- obligation pour les conducteurs circulant dans cette artère de céder le passage à ceux circulant avenue de l'Observatoire;
- interdiction du sens de circulation, à tout conducteur, excepté pour les cyclistes, en direction de la place des Wallons;
- obligation pour les cyclistes, venant de la rue Hemricourt, de circuler sur le trottoir opposé aux immeubles, dans la section de cette artère comprise entre l'opposé de l'immeuble n°68 et sa jonction avec la rue Hemricourt;
- création d'une zone avancée pour cyclistes et d'un rétrécissement de chaussée (sur 20 mètres) à la jonction de cette artère avec la rue Hemricourt;
- création d'emplacements de stationnement réservé aux riverains, du côté des immeubles à numérotation paire:
 - de l'immeuble n° 2 à l'immeuble 18, sur une distance de 50 mètres;
 - de l'immeuble n° 34 à l'immeuble n° 44, sur une distance de 35 mètres;
 - de l'immeuble n° 48 à l'immeuble n° 54, sur une distance de 20 mètres;
- création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à hauteur de l'immeuble n° 34;
- création d'un arrêt de bus à hauteur de l'immeuble n°68.

35. boulevard des Hauteurs :

- tronçon compris entre le rond-point Victor-Hugo et le rond-point formé avec les rues Xhovémont, Auguste-Donnay et le boulevard Léon-Philippet;
- division de la chaussée en bandes de circulation;
- création d'un stationnement au-delà du bord fictif de la chaussée, du côté des immeubles à numérotation impaire.

26.

Octroi d'une subvention directe à la S.A. « STANDARD DE LIEGE », pour l'année 2012.

27.

Octroi d'une subvention directe à l'A.S.B.L. « GROUPEMENT DE REDEPLOIEMENT ECONOMIQUE DU PAYS DE LIEGE - GRE-LIEGE », pour l'année 2012.

28.

Adoption du texte de la convention destinée à régir les droits et obligations de la Ville et de l'ASBL « JUMPING INTERNATIONAL DE LIEGE » dans le cadre de la manifestation « Jumping International de Liège » organisé dans les locaux de la F.I.L., du 30 octobre au 4 novembre 2012 - exonération de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe et indirecte à l'ASBL pour l'organisation de ladite manifestation.

29.

Adoption du texte de la convention destinée à régir les droits et obligations de la Ville et de l'ASBL « FAM – RESEAU SOLIDARIS – MOUVEMENT DE PROMOTION SOCIOCULTURELLE DES FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES DE LIEGE-HUY-WAREMME » dans le cadre du projet « La maison des femmes d'ici et d'ailleurs » - exonération de fournir les bilan, compte de résultats et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe à ladite ASBL (pour l'année 2012) pour la réalisation du projet.

30.

Conclusion d'un partenariat avec la Ville de Belize City (Belize).

31.

Conclusion d'un partenariat avec la Ville de Gouyave (Grenade).

32.

Conclusion d'un partenariat avec la Ville de Freetown (Sierra Leone).

33.

Conclusion d'un partenariat avec la Ville de Bichkek (Kirghizistan).

34.

Octroi d'un subside direct à l'A.S.B.L. « LE GRAND LIEGE », pour l'année 2012.

35.

Octroi d'un subside direct à l'A.S.B.L. « LIEGE AIDE HAITI », pour l'année 2012.

36.

Conclusion d'un contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture résultant des frais de catering d'une exposition de photographies.

37.

Décision d'adopter le texte de la convention de collaboration, pour une durée d'un an, destinée à régir les droits et obligations de la Ville et de l'Etat fédéral résultant de la mise en place et l'application de la procédure de médiation dans le cadre de la politique de sécurité et de l'approche de la délinquance juvénile.

38.

Décision d'adopter le texte de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville et l'A.S.B.L. « CLIC JEUNES », relative à l'organisation de projets de renforcement de la cohésion sociale par l'équipe de quartier de Burenville pour l'année 2012 – exonération de l'A.S.B.L. précitée de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi à l'A.S.B.L. précitée une subvention directe financée par le Service Public Fédéral Intérieur.

39.

Décision d'adopter le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base, approuvée le 21 novembre 1994 et ses modifications subséquentes, passée entre la Ville et l'INTERCOMMUNALE DE SOINS SPECIALISES DE LIEGE (ISO_{SL}) Secteur A – Santé mentale, pour l'organisation des activités du Centre START et de la Maison d'Accueil Socio-Sanitaire (MASS), pour l'exercice 2012 - octroi à l'Intercommunale précitée une subvention directe financée par le Service Public Fédéral Intérieur.

40.

Décision d'adopter le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base, approuvée par délibération du 21 mars 2005 et ses modifications subséquentes, passée entre la Ville, le CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LA CITADELLE, le CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LIEGE et l'Association de droit public "LE RELAIS SOCIAL DU PAYS DE LIEGE", pour l'organisation de la prise en charge de l'urgence médico-psycho-sociale 24h/24 et 7j/7 pour l'exercice 2012 - octroi au CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LA CITADELLE une subvention directe financée par le Service Public Fédéral Intérieur.

41.

Décision d'adopter le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base entre la Ville et l'A.S.B.L. « FAN COACHING – EURO FAN », approuvée le 16 décembre 1993, et ses modifications subséquentes, en vue de couvrir les frais d'organisation d'activités socio-pédagogiques et préventives ciblant les groupes de supporters à risques du Standard, et des frais relatifs au local des supporters pour l'exercice 2012 – exonération de l'association, de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi à l'A.S.B.L. précitée, une subvention directe financée par le Service Public Fédéral Intérieur.

42.

Décision d'adopter le texte de l'avenant n° 1 à la convention de base, passée par délibération du 22 décembre 2008, entre la Ville, l'A.S.B.L. « GLAMO » (Groupement Liégeois des Associations de Médecins Omnipraticiens), et la Police locale de Liège, en vue de la poursuite de la sécurisation des gardes médicales pour l'exercice 2012 – exonération de l'association, de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi à l'A.S.B.L. précitée une subvention directe financée par le Service Public Fédéral Intérieur.

43.

Décision d'adopter, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du Plan de Cohésion sociale 2009-2013, le texte de l'avenant n°2 à la convention de base entre la Ville et l'ASBL « CALIF », dont le siège social est situé rue des Maraîchers, 67 à 4020 LIEGE, dans le cadre de l'exécution de l'article 18 du décret du 06 novembre 2008, approuvée par le Conseil communal le 23 novembre 2009 et relative à l'organisation d'une coordination en matière de formation de formateurs - octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L., financée par le Service Public de Wallonie, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012.

44.

Approbation du texte de l'avenant à la convention « Ville durable 2011 » destiné à régir les droits et obligations de la Ville et de l'Etat fédéral pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012, dans le cadre du programme politique des grandes villes.

45.

Approbation du texte de la convention destinée à régir les droits et obligations de la Ville et de la S.C.R.L. « LIEGE EXPO 2017 », pour l'année 2012 - octroi d'un subside à la S.C.R.L. « LIEGE EXPO 2017 » pour l'année 2012.

46.

Approbation du texte de la convention destinée à régir les droits et obligations de la Ville et de l'A.S.B.L. « LIEGE ENERGIE », dans le cadre de l'avenant à la convention « Ville durable 2011 – Projet « Activation du Fonds de Réduction du Coût de l'Energie » - octroi d'une subvention à l'A.S.B.L. « LIEGE-ENERGIE » pour l'année 2012.

47.

Passation d'un marché public de services postaux pour les envois de correspondance relevant du service universel soumis à l'octroi d'une licence, tel que visé par la Loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques - Marché stock d'une durée de quatre ans à compter de la notification de l'approbation de l'offre retenue et au plus tôt le 1^{er} janvier 2013 - Marché dont l'exécution est conjointe pour le compte de pouvoirs adjudicateurs différents - Marché à passer par voie de procédure négociée sans publicité préalable - fixation du critère de sélection qualitative - adoption du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

48.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable, en vue de la fourniture de modules de finition pour la presse numérique couleur – adoption du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

49.

Passation d'un marché public structuré en cinq lots, par voie d'adjudication publique avec publicité européenne, en vue de la location avec garantie omnium d'une durée de cinq ans, de soixante-sept photocopieurs multifonctions de différents types à l'état neuf – fixation des critères sur base desquels sera opérée la sélection qualitative – adoption du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

50.

Prise d'acte de la décision prise en urgence par le Collège communal, en sa séance du 31 octobre 2012 - admission de pourvoir à la dépense nécessaire au remplacement (échange standard) des rouleaux de la plieuse du Centre d'Impression.

51.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de matériel de stockage « NAS » (Network-Attached Storage) – approbation du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

52.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de 55 téléphones sans fil hybride (2 combinés), de 15 téléphones sans fil hybride (3 combinés), de 30 adaptateurs vers 2 abonnés analogiques et de 20 adaptateurs permettant la connexion d'un téléphone analogique à des réseaux de données IP et comportant également une connexion sur des réseaux téléphoniques standard, destinés à différents services administratifs et techniques de la Ville – approbation du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

53.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de matériel de connectivité en vue de l'interconnexion du futur site de la rue des Guillemins au réseau informatique de la Ville – approbation du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

54.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la maintenance et l'assistance du logiciel « Bambino » pour une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification à l'adjudicataire de l'approbation de son offre et au plus tôt le 1er janvier 2013 pour se terminer le 31 décembre 2015 – approbation du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

55.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable (consultation d'une seule firme) pour souscrire un contrat de maintenance, pour une période d'un an à dater du lendemain de la notification à l'adjudicataire, d'une borne à écran tactile et une borne, dite manuelle, installées dans le hall de la cité administrative – adoption du texte du contrat appelé à régler les droits et obligations des parties concernées.

56.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable (consultation d'une seule firme) pour souscrire un contrat de maintenance pluriannuel prenant cours le lendemain de la notification à l'adjudicataire et au plus tôt le 1er janvier 2013 pour se terminer le 31 décembre 2015, pour la maintenance et l'entretien simple de la rogneuse-massicot du Service Informatique – approbation du texte du contrat appelé à régler les droits et obligations des deux parties concernées.

57.

Décision de recourir à la centrale d'achats constituée par l'A.S.B.L. « GIAL », pour l'acquisition de fournitures ou services informatiques pour une période déterminée débutant le 29 novembre 2012 pour se terminer le 28 novembre 2015 – adoption du texte de la convention appelée à régler les droits et obligations des deux parties concernées.

58.

Conclusion d'un contrat de transaction avec un créancier en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à la maintenance des installations de conditionnement d'air placés au Service Informatique.

59.

Adoption de l'acte notarié (dossier n° 7935 - Donation DEITZ).

M. l'Echevin FIRKET

60.

Adoption de la convention fixant les modalités et conditions relatives à la mission de coordination des opérations immobilières à réaliser dans le quartier des Guillemins, en exécution du plan d'expropriation dans le cadre du Plan de Remembrement Urbain (PRU) du quartier des Guillemins.

61.

Emission d'un avis favorable sur la restauration et la réaffectation globale de l'ancien Institut d'Electricité et de l'Immeuble de l'Association des Ingénieurs Montefiore – fixation du le taux d'intervention de la Ville dans les travaux de la restauration de cet immeuble à 1%.

62.

Prise de connaissance des résultats de l'enquête publique réalisée dans le cadre de la procédure d'extension de classement comme Monument, de la totalité du cloître de l'église Saint-Jean l'Evangeliste – émission d' un avis favorable sur cette proposition de classement éventuel.

63.

Confirmation des décisions prises concernant l'adoption définitive du plan d'expropriation, pour cause d'utilité publique, de la caserne Lemans – décision de solliciter de l'Autorité supérieure l'autorisation de recourir à la procédure d'extrême urgence.

64.

Prise de connaissance des résultats de l'enquête publique, organisée dans le cadre de la demande de permis unique pour la construction et l'exploitation d'un hôpital, relative à des terrains situés rue Emile Vandervelde à Liège (Glain-Burenville) et de la demande d'ouverture de voiries inhérentes- accord sur l'ouverture de voiries, d'un pôle d'échange bus et d'un espace public.

65.

Prise de connaissance des résultats de l'enquête publique organisée dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme relative à l'aménagement des voiries et des chemins piétonniers du lotissement «Pré Aily» et à la demande d'ouverture de voiries - accord sur la création d'une nouvelle voirie permettant un accès au lotissement par l'avenue du Pré Aily et par la rue du Sart Tilman, la création de deux nouvelles voiries permettant de desservir les parcelles du lotissement, la création de nouveaux chemins piétonniers permettant de créer des liaisons cyclo-pédestres sur le site du lotissement et avec les quartiers environnants et l'aménagement de voirie sur la rue du Sart Tilman et l'avenue du Pré Aily.

66.

Décision d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES » organisant l'opération « Paliss'art » pour l'année 2012.

67.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition d'un logiciel de cartographie avec licences flottantes destiné à compléter l'équipement du bureau d'études traitant des Espaces publics et plantations – approbation des documents appelés à régir ce marché.

68.

Décision de procéder à l'acquisition d'engrais et de terreaux nécessaires aux services de la Maintenance des Espaces Publics, pour l'année 2012, dans le cadre du marché « stock » d'une durée déterminée se terminant le 31 décembre 2012.

69.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. «REPUBLICQUE LIBRE D'OUTREMEUSE», de fournir les compte, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

70.

Décision d'exonérer l'Association «COMMUNE LIBRE DE SAINT-PHOLIEN DES PRES», de fournir les compte, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention à ladite association pour l'année 2012.

71.

Décision d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES», pour l'année 2012.

Mme l'Echevin YERNA

72.

Exonération en faveur de “ l'association des Commerçants des Guillemins ”, de fournir les comptes, bilan et rapport de gestion pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d' un subside direct à l'association, pour l'année 2012.

73.

Adoption du texte de la convention à intervenir entre la Ville et l'A.S.B.L. “ LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES ” relative à la promotion du commerce liégeois dans le cadre du schéma de développement commercial et de ses actions prioritaires définies par le Collège communal en sa séance du 8 octobre 2010 - octroi, à ladite A.S.B.L. d'une subvention directe et d'une subvention indirecte, pour 2012, pour leur collaboration à la mise en oeuvre des actions prioritaires susmentionnées.

74.

Octroi, pour l'année 2012, une subvention à l'A.S.B.L. “ LIEGE, GESTION CENTRE-VILLE ”.

75.

Approbation du texte de la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. “ LE COMMERCE LIEGEOIS ” - octroi d' une subvention directe à ladite association pour l'année 2012.

76.

Approbation de la modification de l'article 78 du règlement communal sur l'organisation des fêtes foraines publiques et des activités foraines sur domaine public adopté le 6 septembre 2010.

77.

Modification de l'article 3.2 de la convention conclue entre la Ville et l'A.S.B.L. « LE TOURNEVENT », le 3 octobre 2011 (point n° 35), relative à la concession temporaire du domaine public pour 2011, 2012 et 2013 quant à la durée de la manifestation « Le Village de Noël ».

78.

Modification des articles 8, 21, 63 et 64 des statuts de la Régie communale autonome « Liège-Développement ».

79.

Approbation du bail emphytéotique portant sur la cession en emphytéose d'un local de 315 m² au rez-de-chaussée de l'immeuble sis avenue de Lille, 2 à Droixhe au profit de la Régie foncière de la Ville pour une période de 30 ans et moyennant le paiement d'un canon.

80.

Modification du programme communal d'actions en matière de logements 2012-2013 et plus particulièrement le transfert par le « LOGIS SOCIAL DE LIEGE SLSP » du subside affecté à la construction de 3 appartements rue « Vinâve 14-18 » à Grivegnée vers le site de la rue Nesto Michel à Liège (toujours 3 appartements avec configuration identique).

M. l'Echevin GODEAUX

81.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour des travaux de renouvellement du patrimoine arboré aux cimetières de Chênée / Sart-Moray et Grivegnée / La Bure – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

M. l'Echevin SCHROYEN

82.

Vote de la délibération de modification budgétaire n°2 de la Ville pour l'exercice 2012

83.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 mars 2012.

84.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 30 avril 2012.

85.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 31 mai 2012.

86.

Prise de connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse communale au 30 juin 2012.

87.

Avis à émettre sur :

1. Le compte afférent à l'exercice 2011
 1. de la Fabrique d'église Saint-Roch (Jupille)
 2. de la Fabrique d'église Saint-Martin (Liège)
 3. de la Fabrique d'église Saint-Léon
 4. de la Fabrique d'église Notre-Dame des Lumières
 6. de la Fabrique d'église du Sacré-Coeur (Grivegnée)
 7. de la Fabrique d'église Sainte-Bernadette
 8. de la Fabrique d'église Saint-Jean-Marie Vianney
 9. du Conseil d'administration de l'église protestante baptiste d'Amercoeur
 10. du Conseil d'administration de l'église protestante de la Rédemption
 11. de la Fabrique d'église Saint-François de Sales
 12. de la Fabrique d'église Saint-Amand
 13. de la Fabrique d'église du Sacré-Coeur (Angleur)
 14. de la Fabrique d'église Saints-Pierre et Paul
 15. de la Fabrique d'église Notre-Dame de la Visitation
 16. de la Fabrique d'église Saint-Etienne (Wandre)
 17. de la Fabrique d'église Sainte-Foy
2. La 1ère modification budgétaire 2012
 1. de la Fabrique d'église Saint-Vincent
 2. de la Fabrique d'église Sainte-Foy
 3. de la Fabrique d'église Saint-Pierre
 4. de la Fabrique d'église Saint-François de Sales
 5. de la Fabrique d'église Sainte-Bernadette

6. de la Fabrique d'église Saint-Louis
7. de la Fabrique d'église Saint-Hubert (Liège)
8. de la Fabrique d'église Saint-Barthélemy
9. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Rosaire (Bressoux)
10. de la Fabrique d'église l'Immaculée Conception
11. de la Fabrique d'église Saint-Etienne

88.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, constaté par simple facture acceptée, pour l'acquisition d'un portique d'atelier nécessaire au service de la Propreté Publique.

89.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de bacs intérieurs pour les corbeilles publiques destinés au service de la Propreté Publique – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

90.

Décision de passer un marché de services par voie d'adjudication publique pour la prise en charge et le traitement des boues de balayage provenant du service de la Propreté publique – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2013 - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

91.

Décision de passer un marché de services par voie d'adjudication publique pour la mise en remblai, dans un centre d'enfouissement technique de classe 3, de matériaux inertes hétérogènes provenant de la Ville – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au prestataire de services adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2014 - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des prestataires de services.

92.

Mise en vente publique d'un immeuble sis boulevard Ernest Solvay, 292 à 4000 LIEGE - fixation du montant de la transaction.

93.

Décision de céder en bail emphytéotique une maison d'habitation avec dépendances sise à 4000 LIEGE, rue Pierreuse, 23.

94.

Acquisition gratuite d'une parcelle de terrain avenue de la Croix Rouge à 4020 LIEGE.

95.

Décision de procéder avec la S.A. « BFAN », à la conclusion d'un avenant aux baux emphytéotiques relatifs à des terrains appartenant à la ville (Régie foncière) sis rue Rénory 497 à 4031 LIEGE.

96.

Acquisition d'une camionnette fourgonnée (essence), auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle afin de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service destinée au service de la Régie foncière.

97.

Approbation de l'adhésion à l'Intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (I.M.I.O. SCRL).

M. l'Echevin STASSART

98.

Approbation du texte des nouveaux statuts de l'ASBL « CENTRE AUDIOVISUEL - LIEGE ».

99.

Décision d'approuver la convention de collaboration entre la Ville et l'Université de Liège, Faculté de Philosophie et Lettres, relative à l'organisation de la finalité approfondie du master artistique à l'Ecole supérieure des Arts de la Ville de Liège.

100.

Approbation de la convention entre la Ville et l'ASBL « ANIMATION ET CREATIVITE » en vue de la formation des auxiliaires d'éducation de l'Instruction publique de la Ville de Liège à l'animation et à la créativité.

101.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable sur simple facture pour l'acquisition d'un élévateur passif électrique.

102.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable sur simple facture acceptée pour l'acquisition de matériel spécifique de vidéographie réparti en trois lots.

103.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable sur simple facture acceptée pour l'acquisition de quatre machines à écrire "braille" et de deux TV-loupes réparties en deux lots - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

104.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable sur simple facture acceptée pour l'acquisition de deux maisonnettes-chalets avec terrasse.

105.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable sur simple facture acceptée pour l'acquisition de deux cabanes sensorielles pour enfants.

106.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable sur simple facture acceptée pour l'acquisition d'un kit de vidéo surveillance et d'un système d'alarme type "maison" répartis en deux lots.

107.

Décision de passer un marché par procédure d'adjudication publique avec publicité européenne pour l'acquisition de matériel de chimie (en six lots) – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixation des critères de sélection qualitative.

108.

Décision de passer un marché par procédure d'adjudication publique avec publicité européenne pour du matériel électroménager divers (en seize lots) - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché - fixation des critères de sélection qualitative.

109.

Décision de passer un marché par procédure d'adjudication publique avec publicité européenne pour du matériel Horeca divers (en neuf lots) - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché - fixation des critères de sélection qualitative.

110.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable sur simple facture acceptée pour l'acquisition d'un module de psychomotricité "avion".

111.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition de deux panneaux solaires - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

112.

Décision de passer un marché par procédure d'adjudication publique avec publicité européenne pour l'acquisition de matériel divers pour garage (en six lots) - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché - fixation des critères de sélection qualitative.

113.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition de modules de jeux d'extérieur divers (en quatre lots) - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

114.

Décision de conclure un avenant au marché stock passé par adjudication publique avec publicité européenne pour l'acquisition de produits et de matériel paramédicaux destinés à divers services de notre administration afin de compléter le bordereau d'inventaire.

115.

Décision de passer un marché stock par procédure négociée sans publicité préalable ayant pour objet des prestations de services de nettoyage de linge, pour une durée de 36 mois, de date à date, prenant cours à partir de la date d'envoi de la notification de l'approbation de son offre, au prestataire de services adjudicataire – adoption du cahier spécial des charges.

116.

Décision de conclure un contrat de transaction avec:

- 1 - un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à l'organisation d'un séminaire comprenant l'hébergement des Inspecteurs et des Directeurs;
- 2 - un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de factures relatives à l'hébergement d'élèves de différents établissements scolaires de l'Enseignement communal;
- 3 - un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de factures relatives au transport et à l'hébergement d'élèves de différents établissements scolaires de l'Enseignement communal.

117.

Décision d'octroyer une subvention à l'ASBL « CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION DU WALLON A L'ECOLE ».

118.

Adoption du contrat de transport scolaire pour l'année scolaire 2012-2013 à conclure avec le TEC LIEGE-VERVIERS et, d'autre part, la Ville.

119.

Adoption, pour l'année académique 2012-2013, du Règlement Général des Etudes et des Examens de la Haute Ecole de la Ville de Liège de bachelier en traduction-interprétation organisé conjointement par l'Université de Liège et la Haute Ecole de la Ville de Liège.

120.

Adoption, pour l'année académique 2012-2013, de la nouvelle version du Règlement Général des Etudes et des Examens de la Haute Ecole de la Ville de Liège pour le type court.

121.

Adoption de la modification à apporter à la version du Projet pédagogique, social et culturel de la Haute Ecole de la Ville de Liège.

122.

Adoption, pour l'année académique 2012-2013, à la Haute Ecole de la Ville de Liège, des pré-requis nécessaires à la poursuite des études pour la réussite à au moins 48 crédits.

123.

Décision de procéder, pour l'exercice 2012, à l'acquisition de matériel informatique divers destiné à l'Enseignement communal liégeois dans le cadre du marché stock ayant pour objet la fourniture d'équipements informatiques venant à échéance le 31.12.2012.

M. l'Echevin DREZE

124.

Octroi d'une subvention directe à l'association de fait "AIDE AUX FAMILLES", pour le 2ème trimestre 2012, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

125.

Octroi d'une subvention directe à l'A.S.B.L. "CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE" - RESEAU SOLIDARIS, pour le mois de juillet 2012, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

126.

Octroi d'une subvention directe à l'A.S.B.L. "CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE" - RESEAU SOLIDARIS, pour le mois d'août 2012, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

127.

Exonération pour l'A.S.B.L. "PETIT MONDE PANAFRICANA", de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

128.

Retrait de sa décision prise en sa séance du 25/06/2012 (n° 188) relative à la subvention accordée à l'A.S.B.L. "LIGUE ALZHEIMER" - exonération pour ladite A.S.B.L. de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation de la subvention - octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

129.

Octroi d'une subvention directe à l'A.S.B.L. "CRECHE PRINCESSE ASTRID" pour l'année 2012.

130.

Conclusion d'un contrat de transaction avec un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de la déclaration de créance relative à la commande d'une animation au bénéfice du Service Intergénérationnel.

131.

Adoption des dispositions de l'avenant n° 1 à la convention de collaboration tripartite liant la Ville, l'O.N.E. et la S.A. « ETHIAS » telle qu'approuvée en séance du 23 octobre 2006 (point n° 97), portant sur le plan "Synergie Entreprise Milieu d'Accueil" (SEMA) ayant pour objet la réservation de 6 places d'accueil en crèches en faveur des enfants du personnel de la S.A. « ETHIAS ».

132.

Adoption des dispositions de l'avenant n° 1 à la Convention bilatérale complémentaire à la Convention "Synergie Entreprise Milieu d'Accueil" (SEMA) liant la Ville et la S.A. « ETHIAS », telle qu'approuvée en séance du 23 octobre 2006 (point n° 98) portant sur la réservation de 6 places d'accueil en crèches en faveur des enfants du personnel de la S.A. « ETHIAS ».

133.

Octroi d'une subvention directe à l'A.S.B.L. "CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE" - RESEAU SOLIDARIS, pour le mois de septembre 2012, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

134.

Octroi d'une subvention directe à l'A.S.B.L. "CENTRALE DE SERVICES A DOMICILE" - RESEAU SOLIDARIS, pour le 4ème trimestre 2012, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

135.

Octroi d'une subvention directe à l'association de fait "AIDE AUX FAMILLES", pour le 3^{ème} trimestre 2012, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

136.

Octroi d'une subvention directe à l'association de fait "AIDE AUX FAMILLES", pour le 4^{ème} trimestre 2012, en vue d'organiser le fonctionnement des Services liégeois d'aides familiales agréés par la Région wallonne sur le territoire de la Ville.

M. l'Echevin CHAMAS

137.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'achat de matériel audiovisuel (son et éclairage) pour les Maisons de Jeunes et à la Salle des fêtes Bressoux – Droixhe - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

138.

Décision de procéder à l'acquisition de machines et de matériel d'équipement et d'exploitation pour les maisons de jeunes dans le cadre du marché « stock » conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 26 mars 2015.

139.

Exonération de l'A.S.B.L. « LATITUDE JEUNES – RESEAU SOLIDARIS - PROVINCE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L.

140.

Exonération de l'A.S.B.L. « LATITUDE JEUNES – RESEAU SOLIDARIS - PROVINCE DE LIEGE » [Centre Chênée] fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L.

141.

Exonération de l'A.S.B.L. « LATITUDE JEUNES – RESEAU SOLIDARIS - PROVINCE DE LIEGE » [Centre Xhovémont] de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L.

142.

Exonération de l'A.S.B.L. « LATITUDE JEUNES – RESEAU SOLIDARIS - PROVINCE DE LIEGE » [Ludothèque] de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L.

143.

Conclusion d'un contrat de transaction, avec un fournisseur, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte, des factures de biens d'équipement pour la Plaine des sports de Cointe.

144.

Conclusion d'un contrat de transaction, avec un fournisseur, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte, de la facture d'achat de matériel et de sonorisation de la Plaine des sports de Cointe.

145.

Conclusion d'un contrat de transaction, avec un fournisseur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte, de la facture de matériel de traçage pour le Service des Sports.

146.

Décision d'octroyer le solde de la subvention directe à l'A.S.B.L. « ANIMATION ET CREATIVITE » dont le siège est en Féronstrée, 86 à 4000 LIEGE, pour l'année 2012 concernant la manifestation « Eté Solidaire, je suis partenaire - 2012 » (Subside Ville).

147.

Décision d'octroyer le solde de la subvention directe 2011 à l'A.S.B.L. « ANIMATION ET CREATIVITE », représentant les frais réels relatifs à la manifestation « été Solidaire, je suis partenaire - 2011 » (Subside Ville).

148.

Conclusion d'un contrat de transaction, avec un fournisseur, en vue du règlement à l'amiable, et pour solde de tout compte, de la facture de matériel lié aux activités sportives d'un projet P.F.G.V. du quartier du Centre Ville.

149.

Conclusion d'un contrat de transaction, avec un fournisseur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de la factures de matériel pour des projets P.F.G.V. du quartier Sainte-Marguerite.

150.

Conclusion d'un contrat de transaction, avec un fournisseur de service en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte des factures relatives à l'acquisition de matériel sportif pour des projets P.F.G.V. des quartiers Centre Ville et d'Angleur-Kinkempois.

M. l'Echevin HUPKENS

151.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. «LES AMIS DES CONCERTS DU DIMANCHE MATIN» de fournir les bilan, compte de résultat, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

152.

Décision d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «SOCIETE LIBRE D'EMULATION» pour l'année 2012.

153.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. «LIEGE CITY BREAKERS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

154.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. «WORLD CITIZENS MUSIC» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

155.

Décision d'exonérer l'association «ENSEMBLE VOCAL ROYAL LES VALEUREUX LIEGEOIS», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention à ladite association pour l'année 2012.

156.

Décision d'exonérer l'association «CHORALE JEHAN LE BEL» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention à ladite association pour l'année 2012.

157.

Décision d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «LES NUITS DE SEPTEMBRE - FESTIVAL DE WALLONIE A LIEGE» pour l'année 2012.

158.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. «RENDEZ-VOUS MUSICAUX LIEGEOIS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

159.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. «ETNIK'ART» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

160.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. «WACHIBOUZOUK» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

161.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. «ASSOCIATION LIEGEOISE POUR LA PROMOTION DE L'ART CONTEMPORAIN - ALPAC», de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroi d'une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

162.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « PEUPLE ET CULTURE EN WALLONIE ET A BRUXELLES » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

163.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « LE COMPTOIR : PETITS EDITEURS ET METIERS DU LIVRE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

164.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « SOLIDARITE ITALIENNE EN BELGIQUE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

165.

Décision d'exonérer l'association « COMPAGNIE LE GRANDGOUSIER - GROUPE THEATRAL DE L'ECOLE D'HOTELLERIE DE LA VILLE DE LIEGE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention à ladite association pour l'année 2012.

166.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. « PRODUCTIONS ASSOCIEES » de fournir les comptes, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

167.

Décision d'octroyer une subvention à la Fondation «STICHTING MAASTRICHT CULTURELE HOOFDSTAD VAN EUROPA 2018» pour l'année 2011, dans le cadre de la participation de la Ville au projet «INTERREG IV-A Euregio Meuse Rhin».

168.

Décision d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «CENTRE CULTUREL DE CHENEE» pour l'organisation de l'exposition Claire DUVAL et Bertrand SALLE qui se déroulera du 22 novembre au 19 décembre 2012.

169.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. «AQUILONE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

170.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. «FEDERATION LIEGEOISE DES ASSOCIATIONS TURQUES» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

171.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. «CENTRE HENRI POUSSEUR MUSIQUE ELECTRONIQUE - MUSIQUE MIXTE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

172.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. «LES CONCERTS - APERITIF» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

173.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. «MAISON DE LA LAICITE D'ANGLEUR, CHENEE ET GRIVEGNEE» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

174.

Décision d'exonérer les deux lauréats du «PRIX DE LA CREATION LIEGEOISE DANS LE DOMAINE DES ARTS PLASTIQUES» de fournir les compte, bilan, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi du «PRIX DE LA CREATION LIEGEOISE DANS LE DOMAINE DES ARTS PLASTIQUES» pour l'année 2012, au nom du collectif d'artistes «ATELIER PICA PICA », Premier lauréat, et de M. Jonathan DE WINTER, Second lauréat.

175.

Décision d'exonérer le lauréat du «PRIX MARCEL THIRY DE LA VILLE DE LIEGE 2012» de fournir toutes pièces comptables pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention au lauréat du « PRIX MARCEL THIRY DE LA VILLE DE LIEGE 2012 ».

176.

Décision d'octroyer un subside direct à l'A.S.B.L. «LES MANIFESTATIONS LIÉGEOISES» (Branche Culture) pour l'organisation du prix littéraire intitulé «PRIX PARIS - LIEGE» pour l'année 2012.

177.

Décision d'octroyer une subvention à l'A.S.B.L. «PRESENCE ET ACTIONS CULTURELLES - REGIONALE DE LIEGE» pour l'année 2012.

178.

Décision d'exonérer l'A.S.B.L. «HE.LI.OS» de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside - octroi d'une subvention à ladite A.S.B.L. pour l'année 2012.

179.

Décision de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte d'une facture relative à la commande de huit cartes mémoire pour appareil photo, lancée au bénéfice du service de la Lecture Publique.

180.

Adoption du texte de la Convention entre la Ville et l'A.S.B.L. «LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES», relative au développement et à la mise en valeur de la plateforme de projets « Lettres et Lecture » de la Ville.

181.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'acquisition d'une gravure intitulée «Bodega Bay» destinée au BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège.

182.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la fourniture de vingt tablettes numériques destinées au Grand Curtius - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

183.

Décision de passer un marché (en treize lots) par procédure négociée sans publicité préalable, pour la restauration de treize verres des collections du Grand Curtius.

184.

Décision d'approuver le texte de la Convention entre la Communauté Française de Belgique et la Ville arrêtant les missions confiées à la Ville pour le Grand Curtius ainsi que les modalités et les conditions d'octroi d'une subvention par la Communauté.

185.

Décision d'adopter la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. «LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES», relative à l'organisation de projets de quartiers - octroi d'une subvention directe à ladite A.S.B.L. pour l'organisation.

186.

Décision d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « CENTRE D'ACTION CULTURELLE POUR LES HANDICAPES MENTAUX - CREAHM REGION WALLONNE » pour l'année 2012.

M. l'Echevin LEONARD

187.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de mise en conformité des installations des cabines haute tension dans les bâtiments suivants :

- Ecole Hazinelle, 1, rue Hazinelle à 4000 LIEGE;
- Cité administrative, 5, en Potiérue à 4000 LIEGE;
- Athénée Léonie de Waha, 96 boulevard d'Avroy à 4000 LIEGE;
- ECCSA, 13, rue Georges Simenon à 4020 LIEGE;
- Piscine de l'Ourthe, rue de l'Ourthe à 4020 LIEGE;
- Hall omnisports, boulevard de la Constitution à 4020 LIEGE;
- Hall omnisports d'Angleur, 2, rue Sous-le-Bois à 4031 ANGLEUR;
- Groupe scolaire du Perron, 126, rue du Perron à 4000 LIEGE;
- Bassin d'orages, 119, rue du Bassin à 4030 LIEGE;
- Hall omnisports, rue Ernest Malvoz à 4020 LIEGE;
- Groupe scolaire Piron, 1 avenue Brigade Piron à 4020 LIEGE;
- Station d'exhaure, 5, quai de Wallonie à 4000 LIEGE;
- Ecole d'Horticulture, 62, rue de l'Espérance à 4000 LIEGE;
- d'adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

188.

Décision de faire exécuter des travaux de pose de tentures et de stores, à la consultation O.N.E. de Droixhe, rue Armand Rassenfosse à 4020 LIEGE, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux d'entretien, de réparation et de renouvellement de systèmes d'occultation et de volets dans les bâtiments communaux.

189.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de désamiantage au Club pour Pensionnés de Rocourt, 66, chemin du Bois à 4000 LIEGE (Rocourt) – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

190.

Décision d'exécuter les travaux de réparation de la corniche arrière et de remplacement de l'exutoire de fumée à la Maison de la Laïcité, rue Fabry, 19 à 4000 LIEGE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures dans des bâtiments communaux.

191.

Décision d'exécuter les travaux de renouvellement de la toiture du bloc sanitaire à l'ICADI, rue de Fragnée 76 à 4000 LIEGE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures dans des bâtiments communaux.

192.

Conclusion d'un contrat de transaction avec un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte des factures relatives aux transmissions de données des horodateurs placés sur le territoire de la Ville.

193.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de désamiantage partiel, à réaliser en 2 phases, dans les bâtiments scolaires communaux suivants :

- Ecole Normale Jonfosse, 80, rue Jonfosse à 4000 LIEGE;
- EFC Bois-de-Breux, 320, rue de Herve à 4030 LIEGE;
- EFC Chênée Thiers, 40, rue André Renard à 4032 LIEGE;
- EFC Jupille Combattants, 1, place des Combattants à 4020 LIEGE;
- Mini-crèche Tesny, rue Tesny à 4020 LIEGE;
- EFC Angleur Centre, 8, rue de la Vaussale à 4031 LIEGE;
- ICET Horticulture, 62, rue de l'Espérance à 4000 LIEGE;
- Centre PMS, 27, rue Beeckman à 4000 LIEGE;
- IRHOV, 78-80, rue Monulphe à 4000 LIEGE;
- adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

194.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'aménagement des toilettes à l'école du Laveu, rue du Laveu 52 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

195.

Décision d'acquérir des produits de peintures, en vue de la mise aux normes de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA), de divers bâtiments scolaires dans le cadre du marché « stock » conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 18 septembre 2016.

196.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, constaté par simple facture acceptée, pour l'acquisition d'accessoires de manutention et de sécurité pour l'atelier menuiserie, rue de Namur, 2, 4000 LIEGE.

197.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la fourniture et le placement de bancs et de patères dissociées dans les vestiaires des piscines de Burenville, du Laveu et d'Xhovémont à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

198.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le déplacement d'un pavillon, en ce compris l'aménagement des abords, au Groupe scolaire Xhavée, rue de Rabosée, 67, à 4020 LIEGE (Wandre) – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

199.

Décision d'acquérir des produits nécessaires à la Régie peinture pour l'exercice 2012 dans le cadre du marché « stock » conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 18 septembre 2016.

200.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le renforcement des planchers supérieurs et parachèvement de classes à l'annexe Ecole Naniot, rue Longue 46 à 4000 LIEGE - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

201.

Décision de passer un marché par voie de procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement du revêtement de sol et des portes des vestiaires de la Salle Clajot, rue des Œillets 1, 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

202.

Décision de faire exécuter les travaux d'adaptation de l'ouverture des portes (par l'ajout de gâches électriques et de parlophones) et du tableau divisionnaire à la crèche des Guillemins, place des Guillemins, 2 à 4000 LIEGE dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux d'électricité et de mise en conformité électrique à effectuer dans des bâtiments communaux.

203.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'aménagement extérieur, clôtures et barrières, à l'IRHOV, rue Monulphe 76-80 à 4000 LIEGE (en deux phases) - conclusion d'un contrat d'entretien de trois ans sur la phase 2, prenant cours à l'issue du délai de garantie - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

204.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le renouvellement du tapis plain et des peintures de la cage d'escalier à l'école d'Hôtellerie, en Hors Château, 13 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

205.

Décision de procéder à l'acquisition de matériaux pour toitures pour l'exercice 2012 dans le cadre du marché « stock » conclu pour une durée déterminée de 48 mois.

206.

Décision de faire exécuter les travaux de renouvellement de la couverture et de l'isolation de la toiture du bloc sanitaire et du local réserve, situé dans la cour du jardin d'enfants au groupe scolaire de Fétinne, rue des Croix de Guerre 2-4 à 4020 LIEGE dans le cadre du marché “stock” relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures dans des bâtiments communaux.

207.

Décision d'approuver l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de création d'un sentier et réfection de la cour au groupe scolaire du Château, rue des Beaux-Arts 4 à 4000 LIEGE.

208.

Décision de procéder à l'acquisition de matériel de quincaillerie pour l'exercice 2012 dans le cadre du marché « stock » conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 17 octobre 2014.

209.

Décision d'adopter le texte de l'avenant n°1 à la convention, destinée à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville et de l'Université de Liège dans le cadre de la mise à disposition précaire de l'ensemble immobilier sis rue Fush 5 à 4000 LIEGE – octroi d'une subvention indirecte résultant de la mise à disposition dudit ensemble immobilier au profit de l'Université de Liège.

210.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'installation de chauffage central à l'A.S.B.L. « P.A.C.S. », place des Combattants à 4020 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicitation des subsides du Service Public de Wallonie (UREBA).

211.

Décision de passer, par voie d'adjudication publique, un marché “ stock ” (structuré en huit lots) relatif aux travaux de réfection de cours, de voies d'accès et de maçonneries à effectuer dans des bâtiments communaux – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir l'entreprise, prévoyant la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 48 mois prenant cours le lendemain de la notification aux entrepreneurs adjudicataires de l'approbation de leur offre.

212.

Décision d'approuver le montant pour l'offre relative au certificat de performance énergétique de la Maison des jeunes de Glain, place de la Victoire à 4000 GLAIN.

213.

Décision d'approuver le montant pour l'offre relative au certificat de performance énergétique et aux essais de sol pour la construction de la Maison de jeunes de Burenville, rue de la Belle-Fleur à 4000 LIEGE.

214.

Décision d'approuver le montant pour l'offre relative au certificat de performance énergétique et aux essais de sol pour la construction de la Maison de jeunes de Bressoux rue du Moulin à 4020 LIEGE.

215.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le tubage des cheminées et l'aménagement d'une classe au 1^{er} étage à l'école primaire mixte, rue des Rivageois 17 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

216.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour l'abattage d'arbres dangereux et leur remplacement (en deux phases) au groupe scolaire du Sart-Tilman, rue du Sart-Tilman, 390 à 4031 LIEGE (Angleur) – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

217.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement de la porte d'entrée (profilé en acier) à la crèche de Droixhe, rue Hector Chainaye 2 à 4020 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

218.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour la fourniture de matériel sonore pour la Salle des Pas Perdus de l'Hôtel de Ville, place du Marché à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

219.

Décision d'adopter le texte de l'avenant n° 4 au cahier spécial des charges régissant le marché de services pour la réalisation d'une mission complète portant sur la conception, les études détaillées en ce compris les études de stabilité et de techniques spéciales, la planification et la coordination des études, la mission de coordination sécurité-santé, la collaboration à la passation des marchés de travaux ainsi que le contrôle d'exécution, la direction et la surveillance à pied d'œuvre des travaux, prévue dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle patinoire communale dans le quartier Longdoz (4020 LIEGE) à conclure avec l'adjudicataire du marché.

220.

Décision d'approuver les travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de réparation des bétons sur le balcon des serres, la réalisation de l'étanchéité des terrasses et le renforcement de l'escalier en béton à l'école d'Horticulture, rue de l'Espérance, 62 à 4000 LIEGE.

221.

Décision de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte des factures relative à la mise à disposition de fibres optiques.

222.

Décision d'approuver la réalisation des travaux supplémentaires relatifs aux travaux d'équipements et de finitions à la nouvelle patinoire communale dans le quartier Longdoz, rue Armand Stouls, 4020 LIEGE.

223.

Décision d'approuver les travaux modificatifs apportés au projet initial des travaux de réfection des bétons de façade à l'ICTIA, quai du Condroz, 15 à 4000 LIEGE.

224.

Décision de passer un marché par voie d'adjudication publique pour la réalisation des travaux de construction d'une annexe au Groupe scolaire Botanique, rue du Jardin Botanique 25 et boulevard d'Avroy 178, 4000 LIEGE comprenant l'entretien de l'installation de l'ascenseur prenant cours à l'issue du délai de garantie pour se terminer le 31 décembre 2019 – fixation du critère sur la base duquel sera opérée la sélection qualitative – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – sollicitation des subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Infrastructures publiques subventionnées – Financement exceptionnel.

225.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le déplacement d'un escalier de secours métallique à l'école de Rocourt, rue François Lefèbvre, 66 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

226.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs apportés au projet initial des travaux de remplacement de châssis à la Crèche Elisabeth, rue Rouleau, 24 à 4000 LIEGE.

227.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la fourniture de matériel sonore pour les prestations d'entretien et de dépannage des adoucisseurs dans divers bâtiments communaux en ce compris la fourniture de sel utile – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

228.

Décision de passer un marché par adjudication publique, relatif à la fourniture, installation et programmation d'un nouveau central téléphonique dans le bâtiment situé rue des Guillemins 16-34 à 4000 LIEGE en ce compris un contrat d'entretien débutant à la fin de la période de garantie et pour une durée de 4 ans et la fourniture de postes téléphonique (en 3 lots distincts) – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

229.

Décision d'exécuter des travaux de réparation des versants et pieds de toiture, création de sorties de toiture supplémentaire et nettoyage des chéneaux et des toitures plates attenantes à la salle de sports les Argilières, place des Combattants 1, 4020 LIEGE, dans le cadre du marché « stock » (lot n° 1) relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures à effectuer dans des bâtiments communaux, d'une durée déterminée de 4 ans prenant cours le lendemain de la notification aux entrepreneurs adjudicataires de l'approbation de leur offre.

230.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la réfection des bétons de la piscine au groupe scolaire, rue Xhovémont 195, 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

231.

Décision d'acquérir du matériel électrique divers et d'appareils d'éclairage pour l'entretien des installations électriques dans les bâtiments communaux et les bâtiments de l'Instruction publique durant l'exercice 2012, dans le cadre du marché « stock » conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 31 décembre 2012.

232.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, pour le déménagement de quatre étages de la Cité administrative vers la rue des Guillemins, 16/34 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

233.

Décision d'acquérir du matériel électrique divers et d'appareils d'éclairage pour l'entretien des installations électriques dans les bâtiments communaux et les bâtiments de l'Instruction publique durant l'exercice 2012, dans le cadre du marché « stock » conclu pour une durée déterminée venant à échéance le 31 décembre 2012.

234.

Décision d'exécuter des travaux de mise en conformité gaz dans divers bâtiments communaux réalisés dans le cadre du marché “stock” relatif à la rationalisation des installations gaz dans divers bâtiments administratifs et scolaires:

- Groupe scolaire du Château, antenne administrative, rue des Beaux-Arts à 4000 LIEGE;
- Mini-crèche Magnolia, rue du Magnolia 2 à 4000 LIEGE;
- Groupe scolaire de Péville, avenue de Péville 234 à 4030 GRIVEGNEE;
- Groupe scolaire des Rivageois, rue des Rivageois 17 à 4000 LIEGE;
- Centre culturel des Jeunes de Chênée, allée Edgard-d'Hont 4 à 4032 CHENEE;

- Groupe scolaire Bois-de-Breux, rue de Herve 322 à 4030 GRIVEGNEE;
- Jardin d'enfants de Wandre, rue A-Matche 1 à 4020 WANDRE;
- Annexe du groupe scolaire des Thiers-Centenaire, consultation nourrissons conciergerie, rue Fraiche 14 à 4032 CHENEE;
- Crèche Parc Sauveur, allée Edgard-d'Hont 2 à 4032 CHENEE;
- Club pour pensionnés, rue des Pocheteux 147 à 4020 JUPILLE;
- Mini-crèche Opéra, rue de la Casquette 2 à 4000 LIEGE;
- Maison des Jeunes, Au Péri 3 à 4000 LIEGE;
- Atelier, Au Péri à 4000 LIEGE;
- Mini-crèche Saint-Laurent – Les Schtroumpfs, rue Saint-Laurent 186 à 4000 LIEGE;
- Jardin d'enfants, rue de la Faille 43 à 4000 LIEGE;
- Plaine des sports de Cointe, boulevard Kleyer 50 à 4000 LIEGE;
- Pépinière des plantations Merlot, rue Joseph-Merlot 107 à 4020 LIEGE;
- Groupe scolaire, rue Général-de-Gaulle 89 à 4020 LIEGE;
- Groupe scolaire du Botanique, rue du Jardin-Botanique 25 à 4000 LIEGE;
- Groupe scolaire des Rivageois, rue des Rivageois 17 à 4000 LIEGE.
- Promotion sociale, Jardin d'enfants, rue de la Vaussale à 4031 ANGLEUR;
- Ecole Autonome Spéciale A. Jadoulle, rue de la Vaussale à 4031 ANGLEUR;
- Groupe scolaire, rue du Vallon 3 à 4031 ANGLEUR;
- Groupe scolaire de promotions sociales Lairesse, rue Lairesse 101 à 4020 LIEGE;
- Athénée communal Destenay, boulevard Saucy 16 à 4020 LIEGE;
- ICET Hôtellerie Hors Château, en Hors-Château 13 à 4000 LIEGE;
- Groupe scolaire de Cointe, boulevard Kleyer 36 à 4000 LIEGE;
- Groupe scolaire, rue Saint-Gilles 572 à 4000 LIEGE;
- Groupe scolaire fondamental, rue François Lefèbvre 62-64-66 à 4000 LIEGE.

235.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le désamiantage et la démolition des halls dans la cour de l'I.C.E.T. de Plomberie, rue de la Liberté, 27 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

236.

Décision d'approuver des travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux d'aménagement pour la pratique musicale (marché complémentaire) réalisés à la Maison des Jeunes du Thier-à-Liège, boulevard Ernest Solvay, 302, à 4000 LIEGE.

237.

Décision d'approuver l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires (avenant 2) apportés au projet initial des travaux de construction d'une Maison des jeunes à Bressoux-Droixhe, rue du Moulin à 4020 LIEGE subsidié dans le cadre du Plan Fédéral des Grandes Villes - octroi à l'adjudicataire un délai complémentaire de 15 jours ouvrables, pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

238.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux d'aménagement de toilettes à l'annexe Naniot, rue Longue 46, 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

239.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour la rénovation du local sanitaire à l'Hôtel de Ville, place du Marché 2 à 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

240.

Décision d'accepter la prise en charge par la Ville de 25 % des frais d'étude concernant la rénovation de l'ancienne maison communale de Chênée.

241.

Décision de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte des factures relatives aux lignes internet.

242.

Décision de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de factures de téléphonie.

243.

Conclusion d'un contrat de transaction avec un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte des factures de contrôle des installations.

244.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de remplacement d'un treuil d'ascenseur de 1000 kg et de ses équipements, et du remplacement des câbles de traction d'un ascenseur de 450 kg au Chiroux, place des Carmes 8, 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

245.

Décision d'exécuter les travaux de maintenance pour la mise « hors-eau » de la tour et des deux tourelles à l'église Saint Jean l'Evangeliste, place Xavier Neujean à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché "stock" relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures dans des bâtiments communaux - sollicitation des subsides du S.P.W. (Patrimoine et Maintenance).

246.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le désamiantage à l'Ilot Saint-Georges, quai de la Batte 10, en Féronstrée 86, 4000 LIEGE – adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

247.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable, constaté par simple facture acceptée, pour la réalisation des travaux de placement d'un système d'alarme intrusion à la bibliothèque Ulysse Capitaine, en Féronstrée 118, 4000 LIEGE.

248.

Décision d'approuver la réalisation de travaux modificatifs et supplémentaires (avenant 4) de l'aménagement pour la pratique musicale à la Maison des Jeunes du Thier-à-Liège, boulevard Ernest Solvay, 302, à 4000 LIEGE - octroi à l'adjudicataire un délai complémentaire de 7 jours ouvrables pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

249.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de réparation urgente de la rue Jean Haust à 4000 LIEGE.

250.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier d'aménagement de la rue de l'Eglise à 4032 CHENEE.

251.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de mise à niveau de trappillons, rue des Eglantiers à 4000 LIEGE.

252.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de mise à niveau de trappillons, rue des Buissons à 4000 LIEGE.

253.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de mise à niveau de trappillons, rue Fond Pirette à 4000 LIEGE.

254.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de mise à niveau de trappillons, rue Émile Vandervelde à 4000 LIEGE.

255.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de réparation urgente, rue des Bayards à 4000 LIEGE.

256.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours de la réfection de voirie, rue des Blés à 4000 LIEGE.

257.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours de la réfection de voirie, rue Lambinon à 4000 LIEGE.

258.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de la réhabilitation de la passerelle de la Régence 4000 LIEGE.

259.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de réfection de la rue Paire Maquet à 4020 LIEGE.

260.

Décision d'approuver des travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de mise en conformité des trottoirs rue Visé-Voie à 4000 LIEGE.

261.

Décision de conclure un contrat de transaction avec un entrepreneur en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte des factures résultant de l'installation de bornes automatiques destinées à l'aménagement des rues Ferdinand Hénaux, Sainte-Catherine (phase 1) et de la Goffe (phase 2) à 4000 LIEGE.

262.

Décision de lancer un marché européen de concession de travaux publics, par voie de procédure négociée avec publicité préalable, pour la conception, la construction, la gestion et l'exploitation d'un parking public souterrain sous le quai Sur Meuse et la place Cockerill à 4000 LIEGE – fixation des critères sur la base desquels sera opérée la sélection qualitative – approbation du projet définitif comprenant le cahier spécial des charges et le guide de sélection des candidatures dressé en vue de l'exécution du présent marché.

263.

Décision de confier à l'intercommunale ad hoc le démontage des luminaires existants, la fourniture, la pose et le raccordement des nouveaux luminaires sur le territoire de la Ville, sur la base des dispositions statutaires auxquelles la Ville a adhéré en s'associant à l'intercommunale et en application de la jurisprudence européenne, notion du « in house » propre aux gestionnaires de réseaux de distribution d'énergie (GRD) purs.

264.

Prise de connaissance de la décision du Collège communal du 28 septembre 2012 (HOJ 25) prise en urgence, passant un marché par procédure négociée sans publicité préalable et adoptant le cahier spécial des charges destiné à régir le marché pour de la réfection des escaliers, de la pose d'une canalisation d'égouttage et du renouvellement des installations de distribution d'eau, rue Frésart à 4020 LIEGE (WANDRE).

265.

Décision de passer un marché « stock » par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition d'éléments de voirie en béton préfabriqué - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le lendemain de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2014.

266.

Décision d'acquérir 2 véhicules, auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie destinés aux services de la Direction de la Maintenance des Espaces Publiques (Plantations).

267.

Décision d'acquérir 3 véhicules, auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie destinés aux services de la Direction de la Maintenance des Espaces Publics (Voirie).

268.

Décision de passer un marché "stock" par voie d'adjudication publique pour l'acquisition de pièces détachées pour le Parc automobile – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre, pour se terminer le 31 décembre 2015 - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

269.

Décision de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de factures relatives au marché de location de véhicules de fonction.

270.

Décision de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de factures relatives au marché de location de véhicules de fonction prolongé par voie d'avenant.

M. le SECRETAIRE COMMUNAL

271.

Vote les points inscrits à l'ordre du jour des assemblées générales des Intercommunales suivantes :

1. Intercommunale des Abattoirs publics des arrondissements de Liège et de Waremme
Ordre du jour de l'assemblée générale du 30 novembre 2012;
2. Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège (A.I.D.E.)
Ordre du jour des assemblées générales stratégique et extraordinaire du 19 novembre 2012;
3. NEOMANSIO
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2012;
4. Intercommunale de Soins Spécialisés de Liège (ISOSL)
Ordre du jour de l'assemblée générale du 28 novembre 2012;

5. Centre Hospitalier Régional de la Citadelle (C.H.R.)
Ordre du jour de l'assemblée générale du 30 novembre 2012;
6. Compagnie intercommunale liégeoise des Eaux (C.I.L.E.)
Ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 29 novembre 2012;
7. Intercommunale de Gestion Immobilière Liégeoise (I.G.I.L.)
Ordre du jour de l'assemblée générale de novembre 2012 ;
8. Intercommunale d'Incendie de Liège et Environs (I.I.L.E.)
Ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 29 novembre 2012 ;
9. Association intercommunale de Traitement des Déchets liégeois (INTRADEL)
Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2012 ;
10. ECETIA Intercommunale
Ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 26 novembre 2012 ;
11. ECETIA Finances
Ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 26 novembre 2012 ;
12. Intercommunale Services, Promotion, Initiatives en Province de Liège (S.P.I.)
Ordres du jour de l'assemblée générale du 27 novembre 2012;
13. Association intercommunale pour l'amélioration des cours d'eau non navigables (Inter Cours d'eau)
Ordres du jour de l'assemblée générale du 19 novembre 2012.

272.

Approbation des points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2012 d'Intermosane.

Questions orales : pour mémoire

HUIS CLOS

M. LE BOURGMESTRE

273.

Nomination de 8 Inspecteurs Opérationnels.

274.

Admission à la pension prématurée pour inaptitude physique temporaire, pour une durée de vingt-quatre mois, à dater du 1er octobre 2012, d'un Inspecteur de police.

275.

Acceptation à la date du 31 août 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er septembre 2013, de la démission d'un Inspecteur de police.

276.

Acceptation à la date du 28 février 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er mars 2013, de la démission d'un Inspecteur principal de police.

277.

Acceptation à la date du 31 mars 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er avril 2013, de la démission d'un Commissaire de police.

278.

Acceptation à la date du 28 février 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er mars 2013, de la démission d'un Inspecteur de police.

279.

Acceptation à la date du 30 juin 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er juillet 2013, de la démission d'un Inspecteur principal de police.

280.

Acceptation à la date du 30 novembre 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er décembre 2013, de la démission d'un Inspecteur de police.

281.

Acceptation à la date du 28 février 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er mars 2013, de la démission d'un Inspecteur de police.

282.

Acceptation à la date du 30 juin 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er juillet 2013, de la démission d'un Inspecteur de police.

283.

Acceptation à la date du 30 septembre 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er octobre 2013, de la démission d'un Inspecteur de police.

284.

Acceptation à la date du 30 juin 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er juillet 2013, de la démission d'un Inspecteur de police.

285.

Acceptation à la date du 31 mars 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er avril 2013, de la démission d'un Inspecteur de police.

286.

Acceptation à la date du 31 août 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er septembre 2013, de la démission d'un Inspecteur de police.

287.

Acceptation à la date du 30 juin 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er juillet 2013, de la démission d'un Commissaire de police.

288.

Acceptation à la date du 30 septembre 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er octobre 2013, de la démission d'un Inspecteur principal de police.

289.

Acceptation à la date du 31 juillet 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er août 2013, de la démission d'un Inspecteur de police.

290.

Décision d'octroyer un traitement d'attente égal au salaire complet à un Inspecteur principal, pendant la période de disponibilité pour cause de maladie soit à dater du 6 août 2012.

291.

Acceptation à la date du 31 mars 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1er avril 2013, de la démission d'un Inspecteur de police.

292.

Retrait d'une décision du 5 septembre 2011 en ce qu'elle acceptait la mise à la retraite au 1er juin 2013, d'un Inspecteur de police – invitation à l'intéressé à réintroduire, en temps opportun, une nouvelle demande de mise à la retraite.

293.

Décision de substituer, à dater du 28/11/2012, du nom d'un Directeur en Chef par celui d'un Premier Directeur Spécifique, en qualité de responsable de la provision de trésorerie du Service Informatique, qui conservera toutes les pièces justificatives et dressera un décompte chronologique détaillé des mouvements de caisse opérés.

294.

Autorisations d'ester en justice 2 dossiers (7932 – 7934).

295.

Ratification d'autorisation d'ester en justice 2 dossiers (7933 - 7936).

Mme l'Echevin YERNA

296.

Décision d'engager un 1er attaché spécifique [médecin] A.C. à 1/2 temps et à durée indéterminée, en lieu et place du précédent, pensionné au 16/10/12.

297.

Décision d'octroyer, à un 1er attaché spécifique nommé depuis le 01/07/12, d'une mise en disponibilité pour convenances personnelles du 16 au 23/08/12 inclus.

298.

Décision d'octroyer, à un attaché spécifique [conservateur de musée], d'une mise en disponibilité pour convenances personnelles le 06/09/12.

299.

Décision de suspendre, temporaire et à sa demande, de l'exécution du contrat de travail d'un 1^{er} attaché spécifique [médecin] A.C. à 1/2 temps, du 01 au 05/10/12 inclus, soit 5 jours.

300.

Décision de suspendre, temporaire et à sa demande, de l'exécution du contrat de travail d'un 1^{er} attaché spécifique [médecin] A.C. à 1/2 temps, du 17 au 19/10/12 inclus, soit 3 jours.

301.

Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une attachée spécifique, à dater du 03/09/12.

302.

Conclusion d'une convention entre la Ville et l'A.S.B.L. « LA FERME DES ENFANTS », avec mise à disposition d'un gradué spécifique contractuel.

303.

Adoption de la convention entre la Ville et le Centre d'Action sociale relative à la mise à disposition d'agents relevant de l'article 60 de la loi organique du CPAS.

304.

Désignation pour la Régie communale autonome " Liège-Développement ", d'un commissaire réviseur pour une durée de trois ans.

M. l'Echevin STASSART

305.

- Décision de prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie :
- 1 - du 04.06.2012 au 10.06.2012, d'une maîtresse de seconde langue en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
 - 2 - du 11.06.2012 au 20.06.2012, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue Emile Vandervelde, 203.
 - 3 - du 12.06.2012 au 17.06.2012, d'une maîtresse de morale non confessionnelle en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
 - 4 - à partir du 20.06.2012, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue Agimont, 26.

306.

- Décision d'accorder un congé :
- 1 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire :
 - 1 - du 01.09.2012 au 30.06.2013 :
 - 1 - à une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue Agimont, 26.
 - 2 - à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue René Demoitelle, 19.
 - 2 - du 15.09.2012 au 14.09.2013 :
 - 1 - à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue de Porto, 76.
 - 2 - à une institutrice primaire en fonction à l'école de la place Vieille Montagne, 13.

- 3 - du 01.04.2012 au 30.06.2012, à une maîtresse de religion protestante en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
- 2 - pour prestations réduites pour enfants de moins de 14 ans, du 01.09.2012 au 31.08.2013, à une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue du Pont, 159.

307.

Décision d'émettre un avis favorable :

- 1 - sur l'interruption totale de la carrière professionnelle lors de la naissance de son enfant dans le cadre du congé parental, du 24.09.2012 au 23.12.2012, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue du Sart-Tilman, 390.
- 2 - sur l'interruption partielle de la carrière professionnelle lors de la naissance de son enfant dans le cadre du congé parental, du 01.03.2013 au 30.06.2013, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue de la Liberté, 25.

308.

Décision de mettre en disponibilité pour convenance personnelle :

- 1 - du 10.09.2012 au 14.09.2012, une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue du Laveu, 56.
- 2 - du 01.09.2012 au 31.08.2013, une institutrice primaire en immersion anglaise en fonction à l'école du bd d'Avroy, 96.

309.

Décision d'accepter :

- 1 - l'interruption partielle de la carrière professionnelle, du 01.09.2012 au 31.08.2013 :
- 1 - d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue du Limbourg, 110.
 - 2 - d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue du Limbourg, 110.
 - 3 - d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue François Lefèbvre, 66.
- 2 - l'interruption totale de la carrière professionnelle, du 01.09.2012 au 31.08.2013, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue du Jardin Botanique, 25.

310.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption partielle de la carrière professionnelle, à caractère réversible et sans limitation dans le temps (agent de plus de 55 ans), du 01.09.2012 au 31.08.2013 :

- 1 - d'une maîtresse d'éducation physique en fonction à l'école en Hors-Château, 69.
- 2 - d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue de la Vaussale, 8.

311.

Décision de prendre acte du congé :

- 1 - pour mission, du 01.09.2012 au 31.08.2013 :
- 1 - d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue de la Liberté, 25.
 - 2 - du directeur de l'école de la rue Saint-Gilles, 572.
 - 3 - du directeur de l'école de la rue du Limbourg, 110.

- 2 - pour mission spéciale :
- 1 - d'une maîtresse d'éducation physique en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.
 - 2 - du directeur de l'école de la rue de la Haminde, 33.

312.

Décision d'accepter la démission-pension sous réserve de son admission à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive, au 31.08.2012, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue du Perron, 126.

313.

Décision d'émettre un avis favorable :

- 1 - sur l'interruption totale de la carrière professionnelle lors de la naissance de son enfant dans le cadre du congé parental, du 01.09.2012 au 30.11.2012, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue Crève-Coeur, 1.
- 2 - sur l'interruption partielle de la carrière professionnelle lors de la naissance de son enfant dans le cadre du congé parental, du 01.09.2012 au 28.02.2013, d'un instituteur primaire en fonction à l'école de la rue de la Vaussale, 14.

314.

Décision d'accorder un congé pour prestations réduites à partir de 50 ans, à partir du 01.09.2012, à une logopède en fonction à l'école du quai de Wallonie, 3.

315.

Décision d'accepter la démission-pension, sous réserve de leur admission à la retraite :

- 1 - à la date du 31.07.2013, d'une kinésithérapeute en fonction dans l'enseignement fondamental spécialisé.
- 2 - à la date du 31.10.2013, d'une maîtresse de religion catholique en fonction dans l'enseignement fondamental spécialisé.

316.

Décision d'accorder un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire :

- 1 - du 01.09.2012 au 30.09.2012, à un professeur de cours techniques (construction) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.
- 2 - du 01.09.2012 au 30.06.2013, à un professeur de cours pratiques/techniques (bois) en fonction à l'Ecole mixte d'enseignement secondaire spécialisé.

317.

Décision d'accepter l'interruption de la carrière professionnelle, du 01.09.2012 au 31.08.2013, d'une logopède en fonction dans l'enseignement fondamental et secondaire spécialisé.

318.

Décision de prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie :

- 1 - à partir du 01.12.2011, d'un professeur de cours spéciaux (éducation musicale) en fonction à l'Institut royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue et à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.
- 2 - du 16 au 18.12.2011, du 01 au 05.02.2012, le 24.04.2012 et du 02 au 06.05.2012, d'un professeur de cours généraux (mathématique) en fonction à l'Ecole Léopold Mottet et à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.
- 3 - du 06 au 26.02.2012 et le 04.06.2012, d'une surveillante-éducatrice en fonction à l'Institut royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue.
- 4 - du 08 au 11.03.2012 et du 26.04.2012 au 03.06.2012, d'un professeur de religion catholique en fonction à l'Ecole Léopold Mottet.

319.

Décision d'accorder un congé :

- 1 - pour prestations réduites justifié par des raisons de convenance personnelle, du 01.09.2012 au 31.08.2013, à un professeur de cours techniques (informatique) en fonction à l'Ecole de Promotion sociale d'Angleur.
- 2 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire :
 - 1 - du 01.09.2010 au 30.06.2011 (régularisation), à un professeur de cours généraux (anglais et géographie en immersion en langue anglaise) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay.
 - 2 - du 01.09.2011 au 30.06.2012 :
 - 1 - à un professeur de cours généraux/techniques (mathématique) en fonction à l'Institut de Travaux publics.
 - 2 - à un professeur de cours pratiques (mécanique automobile) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
 - 3 - à un professeur de cours pratiques (armurerie métal) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
 - 4 - à un professeur de cours pratiques/techniques (salle) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.
 - 5 - à un professeur de cours techniques (architecture, chauffage, sciences appliquées) en fonction à l'Institut de Techniques artisanales, à l'Institut de Travaux publics et à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.
 - 6 - à un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
 - 7 - à un professeur de cours généraux/techniques (français) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
 - 8 - à un professeur de cours techniques/pratiques (électronique-électricité-électronique automobile) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.

- 9 - à un professeur de cours généraux (mathématique/physique) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha, à l'Athénée communal Maurice Destenay, au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels et au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 10 - à un professeur de cours artistiques (art plastique et pictural-art de la couleur) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 11 - à un professeur de cours généraux/techniques (sciences) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha et à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.
- 12 - à un professeur de cours techniques et/ou pratiques (électricité) en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance et au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
- 3 - du 01.09.2011 au 31.08.2012, à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 4 - du 12.09.2011 au 23.12.2011, à une sous-directrice en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
- 5 - du 01.10.2011 au 30.06.2012, à un professeur de cours généraux/techniques/pratiques (sciences commerciales/économiques) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
- 6 - du 15.09.2011 au 14.09.2012 :
- 1 - à un professeur de cours généraux (mathématique, sciences économiques) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay.
 - 2 - à un professeur de cours spéciaux (éducation physique)/cours techniques (techniques d'animation) en fonction dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice.
- 7 - du 01.09.2012 au 30.06.2013 :
- 1 - à un professeur de cours généraux (anglais et géographie en immersion en langue anglaise) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay.
 - 2 - à un professeur de cours artistiques (recherche graphique et picturale, bande dessinée et illustration) en fonction à l'Académie Royale des Beaux-arts, enseignement secondaire artistique à horaire réduit.
 - 3 - à un professeur de cours techniques (sciences commerciales et économiques) et maître-assistant (sciences économiques) en fonction à l'Ecole de Commerce et d'Informatique et à la Haute Ecole de la Ville de Liège.
 - 4 - à un professeur de cours généraux/techniques (sciences géographiques) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.
 - 5 - à un professeur de cours généraux/techniques (français) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
 - 6 - à un surveillant-éducateur en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance et à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.
 - 7 - à un professeur de cours techniques (méthode de travail, français), de cours pratiques (bio-esthétique) et de cours généraux (français) en fonction à l'Institut de Techniques artisanales et à l'Institut de Formation continuée.

- 8 - à un professeur de cours généraux (français) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay.
- 9 - à un professeur de cours généraux/techniques (langues germaniques) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique et à l'Institut des Langues modernes.
- 10 - à un professeur de morale en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme et à l'Ecole Léopold Mottet.
- 11 - à un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay.
- 12 - à un professeur de cours artistiques (recherches graphiques et picturales: peinture) en fonction à l'Académie royale des Beaux-arts (enseignement secondaire artistique à horaire réduit).
- 8 - du 01.09.2012 au 31.08.2013 :
- 1 - à un professeur de cours généraux (français) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 2 - à un professeur de cours pratiques/techniques (hôtellerie) et chef d'atelier en fonction à l'Institut de Formation continuée et à l'Institut de Techniques artisanales.
- 3 - à un professeur de cours techniques (sciences économiques) en fonction à l'Ecole de Commerce et d'Informatique.
- 4 - à un professeur de cours pratiques (coupe couture) et chef d'atelier en fonction à l'Institut de Techniques artisanales.
- 5 - à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.
- 6 - à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Institut de Formation continuée.
- 7 - à une sous-directrice en fonction à l'Institut de Formation continuée.
- 9 - du 15.09.2012 au 14.09.2013 :
- 1 - à un professeur de cours généraux (mathématique) en fonction à l'Institut de Formation continuée.
- 2 - à un professeur de cours généraux (mathématique) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay.
- 3 - à un professeur de cours généraux (mathématique) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha, à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels et à l'Institut de Formation continuée.

320.

Décision de prendre acte du congé pour mission, du 01.09.2012 au 31.08.2013, accordé à un professeur de cours généraux (morale) en fonction dans l'Enseignement secondaire supérieur ordinaire de plein exercice.

321.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption partielle irréversible de la carrière professionnelle pour un agent de plus de 50 ans, à partir du 01.09.2012, d'un professeur de cours généraux (français) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance, au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon et au Centre d'Education et de Formation en alternance.

322.

Décision d'accepter l'interruption partielle de la carrière professionnelle :

- 1 - du 01.10.2012 au 30.06.2013, d'une adjointe administrative de niveau 2+ rang 1 et de niveau 2 en fonction à l'Ecole supérieure des Arts de la Ville de Liège.
- 2 - du 01.10.2012 au 31.08.2013, d'un professeur de cours généraux/techniques (français) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

323.

Décision de placer en disponibilité pour convenance personnelle pour la totalité de leur horaire :

- 1 - du 18.06.2012 au 01.10.2013, un professeur de cours généraux (français) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.
- 2 - du 08 au 26.10.2012, un professeur de religion islamique en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay et à l'Athénée communal Léonie de Waha.

324.

Décision de prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie :

- 1 - du 15.10.2011 au 06.11.2011, du 10.11.2011 au 11.12.2011, du 13 au 15.01.2012, le 05.03.2012 et du 17.05.2012 au 31.08.2012, d'un professeur de cours généraux (histoire) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 2 - à partir du 01.12.2011, d'un professeur de cours techniques (horticulture) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 3 - le 14.12.2011, du 13 au 16.01.2012, le 24.01.2012 et du 05 au 07.03.2012, d'un professeur de cours généraux (sciences) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 4 - du 21 au 22.12.2011, le 19.03.2012, le 07.05.2012, le 31.05.2012 et du 06.04.2012 au 05.06.2012, d'un professeur de cours généraux/techniques (langue maternelle, histoire) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.
- 5 - du 09.01.2012 au 26.02.2012, d'un professeur de cours spéciaux (éducation plastique) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon et à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.
- 6 - à partir du 17.02.2012, d'une éducatrice-économe en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.
- 7 - le 13.02.2012, du 27 au 28.02.2012, le 15.05.2012, le 24.05.2012, le 30.05.2012 et le 05.06.2012, d'un professeur de cours techniques (peinture en bâtiment-revêtement murs et sols-décoration) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.
- 8 - du 19.04.2012 au 28.06.2012, d'une surveillante-éducatrice en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 9 - le 23.04.2012, du 30.04.2012 au 01.05.2012 et le 26.06.2012, d'une surveillante-éducatrice en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay.
- 10 - du 25 au 31.05.2012, d'un professeur de cours généraux (mathématique) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 11 - du 31.05.2012 au 10.06.2012, d'une surveillante-éducatrice en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha.

325.

Décision de prendre acte de la transformation de la mise en disponibilité partielle pour convenance personnelle précédant la pension de retraite (type IV) en une mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite (type I) :

1 - à mi-temps, à partir du 01.10.2012, d'une maîtresse-assistante à la Haute Ecole de la Ville de Liège.

2 - à quart-temps, à partir du 01.09.2012 :

1 - d'un professeur de cours généraux (mathématique, physique) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

2 - d'un professeur de cours généraux (mathématique) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

326.

Décision de prendre acte de la transformation de la mise en disponibilité partielle pour convenance personnelle précédant la pension de retraite (type IV à quart-temps) en une mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite (type IV à mi-temps), à partir du 01.09.2012, d'un professeur de cours techniques (technique du bâtiment, dessin technique, travaux publics, construction, équipement du bâtiment) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels et à l'Institut de Travaux publics.

327.

Décision de prendre acte de la mise en disponibilité pour mission spéciale :

1 - du 01.09.2012 au 31.08.2013, d'un professeur de cours généraux/techniques (philologie romane : français-italien) en fonction à l'Institut de Travaux publics et à l'Institut de Formation continuée.

2 - du 01.09.2012 au 31.08.2014, de la directrice en fonction à l'Institut de Formation continuée.

328.

Décision de rectifier sa décision du 25.06.2012, relative à la nomination globale d'un professeur, en la faisant porter sur 2 périodes/semaine dans l'emploi d'un maître de religion islamique dans l'enseignement fondamental spécialisé et 12/22 heures/semaine dans l'enseignement secondaire inférieur ordinaire de plein exercice en tant que professeur de cours généraux (religion islamique).

329.

Décision de nommer définitivement à la date du 01.04.2012, dans l'enseignement secondaire inférieur ordinaire de plein exercice, un professeur de cours généraux (français), à raison de 15/22 h/s.

330.

Décision de nommer définitivement à la date du 01.04.2012, dans l'enseignement supérieur :

- 1 - une maître-assistante (chimie), à raison de 10/10.
- 2 - une maître-assistante (informatique de gestion), à raison de 2/10.
- 3 - une maître-assistante (langue française), à raison d'1/10 et (langue étrangère : espagnol), à raison de 9/10.
- 4 - une maître-assistante (pédagogie et méthodologie), à raison de 7/10.
- 5 - une maître-assistante (langue étrangère : allemand), à raison de 5/10 et (langue étrangère : anglais), à raison de 5/10.
- 6 - un maître-assistant (langue étrangère : néerlandais), à raison de 4/10.
- 7 - une maître-assistante (langue étrangère : allemand), à raison de 5/10 et (langue étrangère : anglais), à raison de 5/10.
- 8 - une maître-assistante (langue française), à raison de 10/10.
- 9 - un maître-assistant (sciences économiques), à raison de 10/10.
- 10 - une maître-assistante (langue étrangère : espagnol), à raison de 2/10.

331.

Décision d'étendre à la date du 01.04.2012, dans l'enseignement supérieur, la nomination de :

- 1 - une agente administrative de niveau 2-rang 1 à la Haute Ecole de la Ville de Liège, à raison d'un horaire complet.
- 2 - une maître-assistante (pédagogie et méthodologie) à la Haute Ecole de la Ville de Liège, à raison de 8/10.

332.

Décision d'accepter sous réserve de leur admission à la retraite, la démission-pension :

- 1 - au 31.12.2012, d'un professeur de cours généraux (histoire) en fonction à l'Institut de Formation continuée.
- 2 - au 28.02.2013, d'un accompagnateur en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance.
- 3 - au 31.03.2013, d'un professeur de cours pratiques/techniques (coiffure et technologie du métier) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 4 - au 30.04.2013 :
 - 1 - d'un professeur de cours généraux (mathématique) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
 - 2 - d'une maître-assistante (psychomotricité) à la Haute Ecole de la Ville de Liège.
- 5 - au 31.05.2013, d'un professeur de cours techniques/cours techniques et de pratique professionnelle (économie ménagère) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

- 6 - au 01.07.2013, d'un professeur de cours généraux (mathématique) en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance.
- 7 - au 31.08.2013, d'une agente administrative de niveau 2 rang 2 à la Haute Ecole de la Ville de Liège.

333.

Décision d'accepter sous réserve de son admission à la pension prématurée pour inaptitude physique définitive, la démission au 01.05.2012, d'un professeur de cours généraux/techniques (français, morale) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

334.

Décision d'accorder une interruption à mi-temps (18h/s) de carrière professionnelle dans le cadre d'un congé parental, du 01.10.2012 au 31.03.2013, à une conseillère psycho-pédagogique nommée à temps plein au CPMS 1.

335.

Décision d'accorder une interruption partielle de carrière professionnelle à cinquième temps (7 h/s), du 01.10.2012 au 31.08.2013, à un assistant psycho-pédagogique nommé à temps plein au CPMS 2.

336.

Décision de prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie, de plein droit, du 13.06.2012 au 17.06.2012, d'une auxiliaire paramédicale nommée à temps plein au CPMS 4.

337.

Décision de nommer définitivement, au 01.01.2013, à raison d'un mi-temps (18 h/s) au service des Centres psycho-médico-sociaux de la Ville, une auxiliaire sociale au CPMS 1.

338.

Décision de nommer définitivement, au 01.01.2013, au service des Centres psycho-médico-sociaux de la Ville, une auxiliaire sociale au CPMS 2.

339.

Décision de nommer définitivement, au 01.01.2013, à raison de deux mi-temps (18 h/s chacun) au service des Centres psycho-médico-sociaux de la Ville, une conseillère psycho-pédagogique aux CPMS 1 et 4.

340.

Décision de nommer définitivement, au 01.01.2013, au service des Centres psycho-médico-sociaux de la Ville, une conseillère psycho-pédagogique au CPMS 1.

341.

Décision de prendre acte de la mise en disponibilité pour mission spéciale, du 01.09.2012 au 31.08.2013, de la Sous-Directrice du Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.

121031

PAR LE COLLEGE :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Philippe ROUSSELLE

Willy DEMEYER.